



FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

«Bocage humide de Cadaujac et de Saint Médard d'Eyrans n°FR7200688»

Le programme Natura 2000 en bref :

Natura 2000 vise à la protection des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont donc pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), puis son animation. Il constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains.

Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000.

L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCOB, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de l'opérateur Natura 2000, et téléchargeable sur internet sur les sites dédiés (voir infra)

• Présentation du site

Le site se situe à une dizaine de kilomètres au sud de l'agglomération bordelaise où il constitue un espace semi-naturel important, principalement composé de prairies structurées par un maillage plus ou moins dense de fossés et de haies.

Il représente une superficie de 1587 ha répartis sur 7 communes :

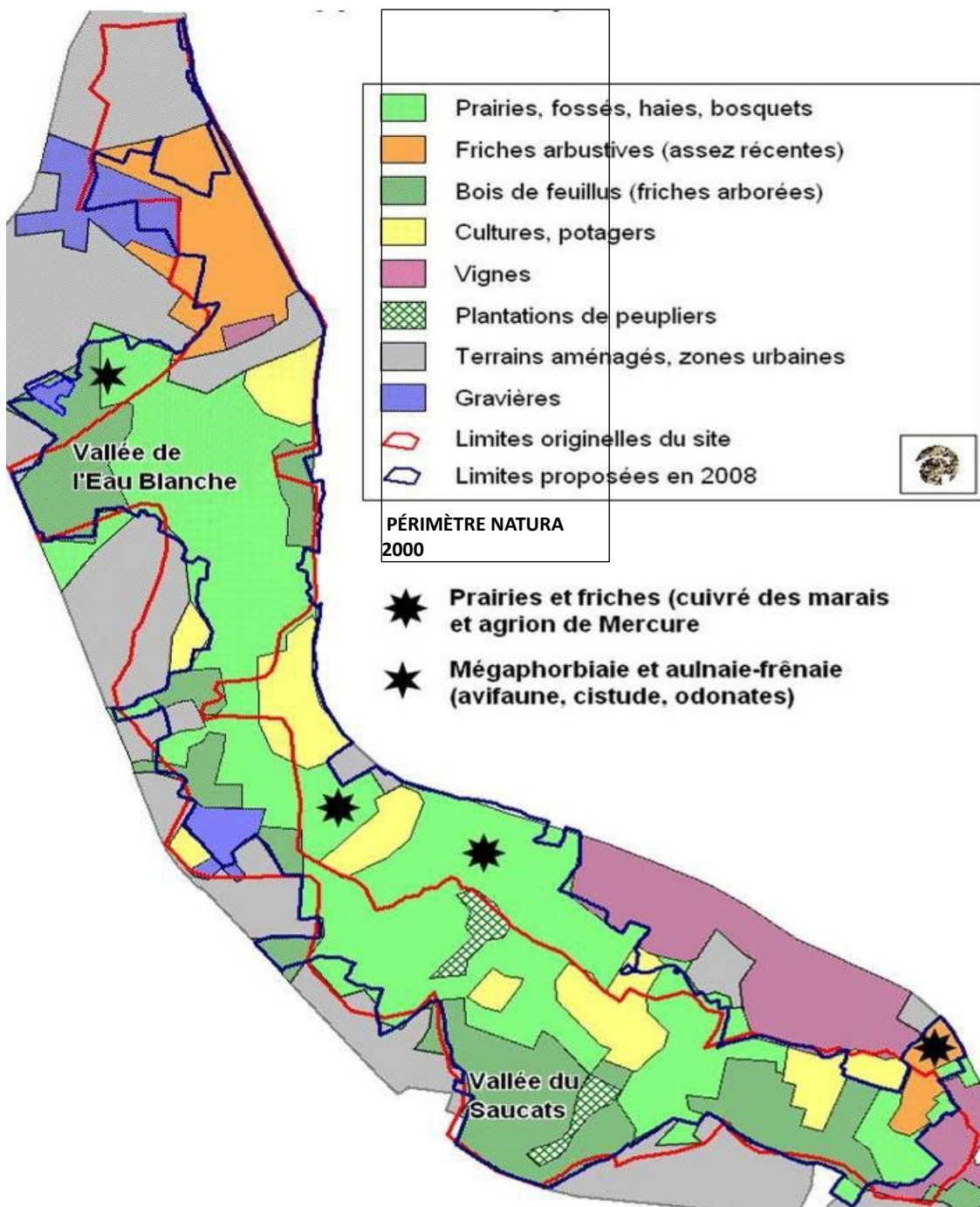
- Bègles et Villenave d'Ornon, qui font partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cadaujac, Isle-Saint-Georges et Saint-Médard d'Eyrans, qui font partie de la Communauté de Communes de Montesquieu (canton de La Brède).

Il est en contact physique et fonctionnel avec les sites Natura 2000 FR7200700 (la Garonne) et FR7200797 (Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats).

Structure en charge de l'animation : Communauté de communes de Montesquieu

Président du COPIL : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu

• La cartographie du site.



• Spécificités du site

Le site est encore majoritairement composé de prairies avec un maillage plus ou moins dense de haies et de fossés. Ce bocage humide est parsemé de bosquets, de petites friches, de quelques plantations de peupliers et de cultures céréalières.

Au sud-est, sur Isle-Saint-Georges, Ayguemorte-les-Graves et Beautiran, la viticulture demeure l'activité dominante.

Au nord et sur la frange occidentale du site, l'urbanisme et les aménagements lourds ont progressé, jusqu'en limite de la zone inondable définie par le PPRI (plan de prévention du risque d'inondation). Au nord, on observe également une dominante de friches sur des terrains en attente de projets d'aménagement.

De petites gravières sont disséminées sur l'ensemble du site, mais elles sont plus nombreuses et plus grandes sur 2 secteurs.

Enfin, des zones boisées s'observent sur les vallées de l'Eau Blanche et du Saucats, ainsi qu'en limite du bourg d'Ayguemorte.

Ces zones boisées correspondent le plus souvent à une progression des ligneux sur d'anciennes prairies et résultent de l'abandon de l'exploitation des terres.

• Les habitats et espèces présents et les enjeux écologiques

• Les habitats et espèces présents et les enjeux écologiques

Le site abrite 4 habitats naturels et 7 espèces d'intérêt communautaire dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ».

Les habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I :

Forêts alluviales (*Alno-Padion et Salicion albae*) , (Code 91E0) habitat prioritaire

Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (Code 91F0)

Mégaphorbiaie hygrophile (Code 91E0)

Végétation des rivières eutrophes, neutres à basiques (Code 3260)

Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II :

Papillons :

- Cuivré des marais

Libellules :

- Petite libellule : Agrion de Mercure
- Grande libellule : Cordulie à corps fin

Reptile :

➤ Cistude d'Europe (Tortue d'eau douce)

Mammifères :

➤ Vison d'Europe

➤ Grand Murin (chauve-souris)

Espèce végétale :

➤ Angélique à fruits variables (espèce prioritaire)

Présence d'Espèces protégées par ailleurs dans le cadre de la directive «Oiseaux» :

4 espèces se reproduisent sur le site : Bihoreau gris, Martin pêcheur, Milan noir et Pie grièche écorcheur

5 espèces spécifiques des milieux marécageux se reproduisent sur le site : Cisticole des joncs, Locustelle luscinoïde, Phragmite des joncs, Rousserol le effarvate et Rousserolle turdoïde

La Chouette chevêche, en voie de raréfaction au niveau national , est encore bien présente sur le site.

Espèces rares ou protégées aux niveaux national, régional ou départemental qui sont présentes sur le site :

Renoncule à feuilles d'ophioglosse

Fritillaire pintade

Hottonie des marais

Oenanthe à feuilles de silaüs

Glycérie aquatique

Orchis à fleurs lâches

• Enjeux de conservation

Trois principaux enjeux ont donc été dégagés sur le site.

Enjeu 1 - Le premier de ces enjeux concerne la conservation et restauration des habitats naturels et d'espèces (papillons, chauves-souris en particulier) d'intérêt communautaire présents dans les milieux ouverts, tels que les prairies exploitées ou en cours d'abandon.

Cet enjeu, comme l'a montré le diagnostic, est lui-même fortement lié à la maîtrise des activités d'élevage.

Enjeu 2 - Le second se rapporte à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des corridors écologiques (ripisylve, forêt alluviale, berges, haies, alignements d'arbres) et les milieux annexes.

Cet enjeu est partiellement lié à la maîtrise des activités agricoles, mais encore plus à la gestion des milieux non exploités, ainsi qu'à la gestion de l'eau (annexes hydrauliques).

Enjeu 3 - Le dernier concerne la gestion et l'amélioration de la répartition de la ressource en eau, ainsi que la qualité de cette ressource, notamment par l'entretien des rivières et fossés et de leurs annexes hydrauliques.

• Diagnostic socio économique

Activités humaines sur le site :

- Agriculture : vignes (surtout au sud de la zone), maïs (quelques cultures) et élevage. Dans ce dernier cas, les exploitants sont peu nombreux et la question du maintien à long terme de l'activité se pose.
- Sylviculture : plantations de peupliers, surtout au niveau du Saucats, mais aussi petites plantations dispersées en différents points du site.
- Risque de progression sur les zones en friche (nombreuses petites parcelles).
- Loisirs : chasse et pêche essentiellement. La pêche est réalisée sur le Saucats et ses esteys, ainsi que sur l'Eau Blanche, mais aussi sur les plans d'eau (anciennes gravières), particulièrement sur Villenave d'Ornon. La chasse peut avoir lieu sur l'ensemble du site, en fonction du gibier recherché. Des chemins de randonnées sont balisés, un club équestre existe et un golf est en projet sur Villenave d'Ornon.
- Aménagements, urbanisation : les dernières zones urbanisables du site sont situées sur Villenave d'Ornon. Les terrains concernés sont en majorité des friches sans intérêt patrimonial particulier, hormis quelques zones qu'il conviendra de surveiller pour éviter leur destruction.
- Démographie :

La population des communes du site Natura 2000 est en progression constante Cet accroissement de la population s'accompagne obligatoirement d'une progression de l'urbanisation, hormis sur la commune d'Isle-Saint-Georges qui a atteint la limite de sa capacité d'extension, en raison de l'existence de la zone rouge du PPRI.

• Activités tertiaires et industrielles :

- En rive droite de l'Eau Blanche, en bord de Garonne, un site de stockage de graves et, en retrait, un site de stockage de ferrailles. Ces deux sites installés en zone inondable, sont considérés comme inadéquats par la commune qui souhaite récupérer ces terrains dès que possible afin de les réhabiliter (restauration d'habitats naturels et ouverture au public).

- En rive gauche de l'Eau Blanche, au sud du projet de golf, sur des terrains constructibles au PLU, devraient être aménagés des logements. Ces terrains ne sont pas dans la zone rouge du PPRI et ne sont pas constitués de milieux sensibles.

Plus au nord, en rive gauche du Lugan, un secteur urbanisable au PLU est prévu pour l'aménagement d'un parc d'affaires, sur d'anciennes cultures actuellement en friche. Toutefois, une partie du secteur est occupée par une prairie humide où se développe une station de fritillaires. Cette prairie est bordée par une bande boisée où l'on trouve également la fritillaire et où niche la pie-grièche écorcheur. Ces deux éléments seront donc à préserver dans le projet d'aménagement.

Pour aller plus loin :

- Structure porteuse et animateur :

communauté de communes de Montesquieu

Julie LAUDOYER : bordsdegaronne@cc-montesquieu.fr

Tel.: 05 57 96 79 67

- DDTM/Service Eau et Nature/Territoires et Biodiversité

05 56 24 86 50 / 05 56 93 38 74

- Autres sites internet :

- Ministère de la Transition écologique et solidaire:

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

- Site Dreal :

https://carto.sigena.fr/1/carte_donnees_publicques_na.map/permanent/context4f7gWh.ows

- Portail Natura2000: www.natura2000.fr